



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 13.24.25

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 24.02.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

ST ORENS FC 21 / TOURNEFEUILLE AS 21 du 21.12.24 – U18 Niveau A – Poule C.

Pour le club de TOURNEFEUILLE

1 match automatique+2 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles, sanction minimisée pour faits évoqués
Motif : propos injurieux/joueurs après la rencontre

Affaire n°2 :

PSCF 22 / FCPO 21 du 01.02.2025 – U18 D3 – Poule A

Pour PSCF

2 pts de retrait avec sursis pour le comportement public, propos injurieux, racistes à l'égard de l'adversaire

Pour FCPO

1 match automatique+ 1 match de suspension ferme de toutes fonctions officielles
Motif : comportement blessant/officiel pendant la rencontre

Affaire n°3 :

FRONTON US 21 / CINTEGABELLE JS 21 du 01.02.25 – Coupe du District U18.

Pour FRONTON

20 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles, sanction aggravée pour l'utilisation d'une arme par destination
Motif : acte de brutalité/joueur hors rencontre

2 pts de retrait avec sursis à l'équipe pour le comportement de son public, avoir pénétré sur l'aire de jeu pour en découdre

Pour CINTEGABELLE

10 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles
Motif : acte de brutalité/joueur hors rencontre

Affaire n°4 :

GFAL / FONSORBES A du 01.02.2025 – U17 D3 – Poule A

Pour le GFAL

2 pts de retrait au classement à l'équipe pour le comportement de son public,
Avoir pénétré sur l'aire de jeu pour asséner un coup à un joueur